

PROCES VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 Novembre 2022

L'an deux-mil-vingt-deux, le vingt-trois juin à 18h30, les membres du Conseil Municipal, sur convocation en date du 15 juin 2022 se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel DUCHESNE, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mrs DUCHESNE Daniel, DEVAUX Loïc, LEROY Fabien, TURQUIER Didier, Mmes DOHERTY Sonia, GONCALVES Sérafina, LACAILLE Véronique, PELLETIER Émilie, RACKO Nathalie et ROGISTER Danielle.

<u>Etait absent</u>: Monsieur COLANGE Philippe, Monsieur LAGNEL Jérôme, Monsieur CATHERINE Laurent, Monsieur BEAUCHEF Antoine et Monsieur ALARD Daniel.

<u>Pouvoir</u>: Monsieur COLANGE Philippe à Monsieur TURQUIER Didier, Monsieur LAGNEL Jérôme à Monsieur Duchesne Daniel, Monsieur CATHERINE Laurent à Madame RACKO Nathalie, Monsieur BEAUCHEF Antoine à Monsieur LEROY Fabien et Monsieur ALARD Daniel à Madame ROGISTER Danielle.

Secrétaire de séance : Madame PELLETIER Émilie

La séance est ouverte à 18h30.

1. Lecture du Procès-verbal

Monsieur DUCHESNE procède à la lecture du Procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance

Madame PELLETIER Émilie est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

- Augmentation de 8% de la STE Anger :

Monsieur Devaux a sollicité une dizaine d'entreprises (pour 2 interventions par ans) et l'une d'entre elle a répondu par un devis à 4350€ hors taxe. Nous sommes en attente d'autres réponses.

Téléphonie :

Nous réalisons une économie d'environ 260€ par an.

Chauffage église :

Les démarches effectuées auprès des différentes sociétés ne sont pas concluante car rénovation trop coûteuse.

3. Avancement de grade d'un agent

- Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Plusieurs membres du conseil souhaiteraient connaître l'identité de l'agent bénéficiaire avant d'accepter cet avancement. Madame Goncalves « Il est contradictoire de ne pas connaître le nom de la personne ».

Monsieur Le Maire rappelle que cela est strictement interdit et qu'il faudra prendre une décision malgré ce facteur inconnu des membres du conseil.

Considérant qu'aucun agent ne reprendra le poste, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'accepter la proposition d'avancement de grade:

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter l'avancement de grade.

4. Contrat d'accueil

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil qu'actuellement nous disposons d'un logiciel cimetière qui ne peut être exploité en l'état, en raison du manque de temps dont dispose l'agent en charge pour dématérialiser les données. De plus ce dernier a récemment été nommé coordinateur pour le recensement, ce qui va également lui ajouter une charge de travail non négligeable.

Monsieur Le Maire rappelle également que le recensement est extrêmement important pour la commune au vu des dotations qui en découlent.

C'est pourquoi Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil le recrutement d'une personne en 20/semaine afin d'alléger la charge de travail de la secrétaire affectée au service de l'Etat civil afin que cette dernière puisse réalisée sa mission de référent INSEE et lui permettre d'alimenter le logiciel cimetière afin de rendre le logiciel exploitable.

- Madame Gonzalves : «C'est une mauvaise gestion du temps des agents. Avant ça allait très bien, maintenant il faut quelqu'un en plus, les ressources étant de plus en plus restreintes...»
- Monsieur Leroy: « Ce logiciel nous coûte 800€/an, lorsqu'on nous l'a vendu, on nous a dit que ce logiciel était miraculeux, qu'il était génial. »
- Madame Doherty: « Le logiciel est un gain de temps si les données sont enregistrée, si la personne n'a pas le temps de rentrer les informations dedans il ne peut pas être exploité, c'est logique».
- Monsieur Leroy: « Est-ce que en 6 mois il est possible résoudre le problème du logiciel cimetière ? »

Monsieur Le Maire rappelle également aux membres du conseil que soulager les agents en poste est devenu nécessaire, le temps que la nouvelle secrétaire de mairie se forme et que les données soit entrées dans le logiciel cimetière. La stagiaire à dû faire tout le DICRIM, preuve qu'il est nécessaire d'employer une personne supplémentaire.

- Madame Gonzalves : «La commune est sur une balance, l'emprunt de 150 mille euros était contracté pour le fonctionnement. Le budget personnel a augmenté et est passé à plus de 52%, pour la pérennité du budget nous ne pouvons pas continuer de la sorte ».

Monsieur Le Maire informe Les Membres du Conseil qu'au mois de juillet nous étions encore à 37 milles euros et qu'aujourd'hui nous sommes à plus de 140 milles et que nous faisons globalement moins de dépenses.

Monsieur le maire propose le recrutement d'une personne au poste d'Agent d'Accueil à 20H/semaines pour une période de 6 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec 9 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions d'approuver la proposition.

5. Emprunts

Monsieur Le Maire rappel aux membres du conseil que nous avons terminé le remboursement de nos emprunts et que précédemment nous étions à 40 milles euros/ mois d'échéances d'emprunt. Afin de réaliser les projets précédemment vu, il est proposé de contracter un nouvel emprunt à hauteur de 300.000 euros sur une durée de 10 ans, ce qui représente une somme d'environ 7.500€ par trimestre. Monsieur Le Maire propose de consulter La banque Postale, Le Crédit Agricole ainsi que La Caisse d'épargne tout mettant en place une clause de remboursement anticipé partiel ou total sans frais.

I/ Chaudière école

Monsieur Le Maire propose de lancer une étude pour consulter les différents prestataires afin de procéder au changement de l'ancienne chaudière devenue trop énergivore. Sachant que les rénovations sur bâtiment sont subventionnées à hauteur de 80% mais uniquement sur facture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter l'étude au vu du changement de la chaudière école.

II/ Voiture atelier

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil que notre voiture du service technique est vétuste et de surcroit catégorie 4, celle-ci ne pourra donc plus circuler dans les zones Z.F.E. Il est donc envisager de remplacer ce véhicule afin d'opter pour un véhicule thermique plus propre donc plus récent ou bien électrique.

« Est-ce qu'il est possible d'avoir une dérogation pour les véhicules de la mairie ? »

Il n'est pas obligatoire d'acheter un véhicule, nous pouvons également voir pour une location.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité avec 13 voix pour et 2 abstentions approuve le changement de véhicule du service technique afin de continuer à circuler dans les zones Z.F.E.

III/ Salle informatique école

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que notre parc informatique est vétuste (certains ordinateurs ont plus de 20ans). Il est donc nécessaire de prévoir le remplacement d'une dizaine d'entre eux.

- Monsieur Devaux informe les membres du conseil que l'équipe enseignant s'est plainte du parc informatique qui est obsolète. Lorsqu'il y a de nouvelles inscriptions, la salle informatique est présentée et surtout elle est plébiscitée lorsque les enfants vont au collège.

Monsieur Le Maire rappelle également aux Membres du Conseil que l'économie réalisé depuis 20 ans sur l'entretien du parc informatique de la mairie ainsi que de l'école est considérable puisque c'est luimême qui s'en charge et ne fait appel à aucun prestataire pour cela depuis toutes ces années.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la rénovation du parc informatique de l'école.

IV/ Salle d'activité

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil que le projet d'une nouvelle salle d'activité réalisé par le cabinet (Boucle de Seine) a été suspendu, une somme de 8.000€ à déjà été engagé dans ce projet.

De plus il faut savoir qu'avec la construction des nouveaux logements nous allons manquer de place et il faut penser à la venue de nouvelles familles. Ce projet propose 42 appartements composés de F2/F3/F4. Le projet a été validé par la métropole.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité avec 11 voix pour et 4 abstentions de finaliser le projet salle d'activité.

V/ Equipement lits dortoir

Monsieur le maire rappelle aux Membres du Conseil que si nous réalisons le projet Salle d'activité, nous pourrons par conséquent équiper notre salle d'activité actuelle en dortoir. Il conviendra bien entendu d'investir dans des lits superposés au vu de la pénibilité indéniable généré par le système de lits actuel.

 Madame Doerthy souligne le fait qu'à Lalonde ils sont effectivement équipés de lits superposé et que cela est très bien.

Actuellement il s'agit à 95% de la même personne qui se voit installer et retirer les lits du dortoir et ce de manière quotidienne sachant que cette manœuvre est extrêmement difficiles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité avec 11 voix pour et 4 abstentions d'investir dans des lits superposés pour le dortoir de l'école.

VI/ Vidéo surveillance

Monsieur le maire rappel aux membres du conseil que les 2 caméras fixées sur la mairie sont hors services. Il est d'autant plus important que nous avons l'école et il est nécessaire de permettre une exploitation de jour comme de nuit.

 Monsieur Devaux souligne le fait que suite à un dramatique accident, ce matin même la police a téléphoné afin d'avoir les vidéos surveillances donnant sur le passage piéton devant la boulangerie. Malheureusement cette caméra est hors service.

Monsieur le maire vous propose de prévoir leurs remplacements pour des raisons de sécurités évidentes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le remplacement des caméras.

6. Extinction éclairage public

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil que nous faisons actuellement face à des crises successives qui génèrent des problèmes d'approvisionnement en énergie. La facture pour la Métropole est passée de 8 millions d'euros à 17 millions d'euros. La Métropole insiste donc pour que la commune d'Orival coupe l'éclairage public la nuit sur un créneau horaire et des secteurs préalablement définis.

Monsieur Le Maire propose donc aux membres du conseil, et ce à titre expérimental, d'approuvé les recommandations de la Métropole avec pour créneau horaire de 00h30 à 5h30 pour une durée de 3 mois sur les secteurs suivants :

- Nouveau monde
- Rue Richard Cœur De Lion
- Rue Hyppolite Saint Amand

Les membres du conseil expriment l'inquiétude des habitants au sujet de la route des roches qui est très fréquenté par les animaux.

De plus le quartier du nouveau monde est réputé dangereux et que si nous faisons l'exception pour eux, il y aura des plainte désignant le secteur comme privilégié.

Monsieur Le Maire informe qu'il serait bien trop coûteux de mettre en place un limiteur de tension.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter contre.

7. Passage en tout LED des bureaux Mairie

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil que quelques éclairages de la mairie ne sont pas encore passés en LED et que dans soucis d'économie il est proposé aux membres du conseil de faire un devis afin de passer la totalité des bureaux de la Mairie en LED.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter pour.

8. Mouvement de terre pour cimetière

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que cela fait 3 ans que le tas de terre du cimetière est en attente de déplacement et que la présence de matériel sur les lieux pourrait alléger la facture liée à ce mouvement. Monsieur le maire informe également qu'il est possible que Le Foyer Stéphanais souhaite faire l'acquisition d'une bande de terrain pour faire des parkings.

Monsieur le maire propose donc aux membres du conseil de traiter le mouvement de la terre du cimetière au moment de la construction de ces nouveaux logements afin de trouver un terrain d'entente qui serait moins coûteux pour la commune.

Les membres du conseil municipal, après délibération, ont décidé à l'unanimité d'accepter la proposition.

9. Prêt Salle Lucy Eude 3H/Semaine pour la danse acrobatique

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il s'agit d'un prêt de salle pour une personne accompagnée de son professeur de danse personnel et qui souhaiterait en contrepartie faire bénéficier à tout Orivalais qui le souhaite de participer à des cours de danse.

- Le problème du ménage ainsi que de l'électricité est soulevé par un membre du conseil.
- « Nous pourrions proposer un tarif préférentiel. »
- Un autre membre propose de mettre en place un sondage afin de savoir qui voudrait bénéficier de ces cours.

La location de la salle à titre gracieux à hauteur de 3H/semaine n'engera pas de frais démesurément important pour la commune, et cela pourrait effectivement fédérer les habitants autour d'une activité sportive, c'est pourquoi :

Les membres du conseil municipal, après délibération, ont décidé à la majorité avec 14 voix pour et 1 abstention d'accepter la proposition.

10. Questions et informations diverses

<u>Participation Téléthon</u>: Il est demandé aux membres du conseil qui sera présent pour participer au Téléthon et de le signaler en mairie.

Se propose spontanément :

- Madame DOHERTY Sonia,
- Madame LACAILLE Véronique,
- Monsieur LEROY Fabien aux ballons,
- Madame ROGISTER Danielle.

Nous aurions besoin de deux personnes supplémentaires pour le 02/12/2022 à 14h.

Référent PCS : A été nommé Monsieur Duchesne Daniel comme référent PCS.
Référent Clic : A été nommé Monsieur Leroy Fabien référent Clic.
Référent Secours-incendie : A été nommé Monsieur Gesnot François.
<u>Salle Lucy Eudes</u> : L'accent est mis sur la vétusté du réfrigérateur ainsi que de la gazinière de la Salle Lucy Eudes. A débattre lors d'un prochain conseil.
<u>Délibération à venir</u> : Il est convenu de se prononcer ultérieurement sur une délibération partant sur le FAA et le FACILL.
- Monsieur Leroy informe les membres du conseil municipal d'un retour de mail reçu ce jour informant l'ouverture de l'église mercredi et dimanche afin de répertorier les biens présents.
L'ordre du jour étant épuisé et personne n'ayant de question, Monsieur Le Maire clôt la séance à 20h30.
La secrétaire de séance, Madame PELLETIER Émilie